LA CROIX

mardi 19 mars 2019 — Quotidien n° 41359 —2,00 €

Monde

Les groupes armés, fantômes du passé nord-irlandais *P. 9*

Sciences&éthique

Quand les patients notent les médecins

Cahier central

Musée du Bargello, Florence

Grand format

Verrocchio, maître de Léonard

P. 26-27

Aides européennes, un fiasco français

D'importantes subventions européennes prévues pour le monde rural n'ont pas été utilisées à cause de dysfonctionnements administratifs

P. 2-3

solvod - stock.adobe.com

bayard

Annonces légales p. 22
135e année-ISSN/0242-6056. – Imprimé en France – Belgique : 2,10 € ; Canada : 6 $; Espagne : 2, 50 € ; Italie : 2, 80 € ; Luxembourg : 2,10 €; Maroc : 29 MAD ; Suisse : 3, 80 CHF ; DOM : 2,70 €

M 00140 - 319 - F: 2,00 €

éditorial

Dominique Greiner

Dure réalité

Le premier ministre veut une plus grande fermeté contre les casseurs *P. 7*

L'heure est aux comptes après les flambées de violences observées samedi sur les Champs-Élysées, qui ont visé 91 commerces. La casse, les vols, les incendies ont alourdi une ardoise déjà estimée à 170 millions d'euros, selon les chiffres publiés hier par la Fédération française de l'assurance. Et c'est sans compter le manque à gagner supporté par les commerçants, les hôteliers et les restaurateurs qui ont vu les touristes fuir. Fin février, Bruno Le Maire estimait que le mouvement des gilets jaunes avait coûté 0,2 point de croissance.

La facture n'est pas qu'économique. Elle est aussi politique. L'exécutif a pu penser que le grand débat, en canalisant les prises de parole, serait une réponse suffisante pour sortir par le haut de la crise des gilets jaunes. Mais ce qui s'est passé est venu le contredire, le ramenant quelques mois en arrière, quand la violence avait déjà atteint un niveau rarement égalé. À vrai dire, la situation n'est plus la même. Depuis le début du mouvement des gilets jaunes, le rapport à la violence a changé. Des manifestants, qui encore il y a quelques mois disaient se démarquer des exactions commises par des casseurs, se montrent aujourd'hui beaucoup plus complaisants, les plus déterminés estimant même que les ultras servent leur cause en lui donnant une visibilité médiatique.

Hier en fin d'après midi, le premier ministre a évincé le préfet de police et le chef de la police de Paris, à qui sont donc imputés les *« dysfonctionnements »* de samedi dans le maintien de l'ordre. Il a aussi annoncé une *« fermeté renforcée »* contre les casseurs. Reste à répondre à la crise sociale, dont se nourrit la violence qu'il entend faire reculer.

La France est menacée de devoir rendre 650 millions d'euros d'aides européennes faute de les avoir utilisés à temps.

En cause, la complexité administrative, à laquelle s'ajoute le développement tardif d'un logiciel de gestion des projets.

Ces aides sont pourtant essentielles à la vitalité des petites communes. En témoigne l'expérience de Villerouge-Termenès, dans l'Aude.

Des aides européennes en sursis

stadtratte - stock.adobe.com

La France devra-t-elle rendre à l'Europe plusieurs centaines de millions d'euros d'aides au développement rural faute de les avoir utilisés à temps?

Histoire d'un gâchis annoncé où les défaillances du logiciel Osiris servent de paravent à un grand cafouillage bureaucratique.

Les défaillances d'un logiciel baptisé Osiris – dieu égyptien inventeur de l'agriculture – vont-elles obliger Paris à rendre 650 millions d'euros d'aides européennes à Bruxelles faute de les avoir utilisés à temps?

C'est la version qu'aimeraient faire valoir les responsables pour expliquer un tel gâchis. Une sorte de malédiction technique, sans coupable. L'histoire relève, en réalité, du cas d'école : un modèle de complexité administrative dont la France semble avoir le secret et qui a conduit tout droit à la catastrophe annoncée.

L'affaire a resurgi sur la scène publique le 7 mars, lors de la séance de questions au gouvernement. *« Est-il exact que 4 % seulement des 700 millions accordés par l'Europe dans le cadre du programme Leader pour la période 2014 à 2020 ont été versés à ce jour? »*, interroge la sénatrice des Hautes-Pyrénées, Maryse Carrère.

« Je ne vais pas vous rassurer parce que la situation n'est pas rassurante. Effectivement, la France, et c'est un drame, va perdre plusieurs millions, voire plusieurs centaines de millions liés à l'Europe », est forcé de reconnaître le ministre de l'agriculture, Didier Guillaume.

Ce fiasco, les pouvoirs publics ont eu le temps de le voir venir. En septembre 2016, *La Gazette des communes* tirait déjà la sonnette d'alarme avec un titre prémonitoire : *« Le programme Leader dans la panade. »* Deux ans plus tard, le même titre fait les comptes : *« 680 millions d'euros pour la ruralité toujours pas versés. »*

« Quatre ans après le début de la programmation, un dixième de l'enveloppe est engagé ! C'est entièrement la faute d'un système d'instruction et de paiement complètement grippé », s'indigne alors Thibaut Guignard, président de l'association Leader France, qui fédère les 340 groupes d'action locale (GAL) de métropole et d'outre-mer habilités à recevoir ces fonds.

Pour ces structures regroupant élus et représentants de la société civile, le programme Leader représente une manne. Rattaché au deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC) dédié au développement rural, il dispense des aides destinées à la cohésion sociale de ces zones rurales où les services publics et privés disparaissent peu à peu.

Il y a cinq ans, l'Union européenne a ainsi attribué à la France une enveloppe de 713 millions d'euros sur la période 2014-2020 afin de soutenir les milliers de projets portés par les GAL.

« Leader permet de presque tout financer : du maintien des seniors à domicile au magasin de producteurs en passant par des actions culturelles. Les aides sont modestes, autour de 4 000 € en moyenne, mais ces projets sont essentiels pour la vie dans ces petites communes », souligne Thibaut Guignard.

Or, à ce jour, 5 000 porteurs de projet attendent toujours de toucher les aides promises et 8 000 dossiers restent bloqués à l'instruction. La faute à qui? Question difficile à trancher tant les deux administrations impliquées, l'État et les régions, se renvoient la responsabilité.

Depuis la réforme de la décentralisation décidée sous la présidence de François Hollande, les régions ont hérité de *« l'autorité de gestion »* des fonds. À charge pour elles de sélectionner et d'instruire les projets. Mais l'État a conservé *« l'autorité de paiement »*, via l'Agence de services et de paiement (ASP). Celle-ci assure, pour le compte du ministère de l'agriculture, la quasi-totalité des versements dus au titre de la PAC, dont ceux des fonds Leader.

« Cette organisation a généré de la complexité, source de blocages. D'autant que, lors de la passation des pouvoirs, le ministère de l'agriculture n'a pas toujours fait preuve de bonne volonté », pointe Jules Nyssen, délégué général de l'association Régions de France.

« Cette double gouvernance n'a pas facilité les choses parce que toutes les régions n'y étaient pas correctement préparées, certaines manquant notamment de personnel formé », réplique-t-on au ministère de l'agriculture

À cette rivalité entre services vient s'ajouter un problème lié au fameux logiciel Osiris, développé par l'ASP pour piloter la gestion. *« Il a fallu attendre 2017 pour que l'État mette à la disposition des régions un outil informatique correctement paramétré »*, poursuit Jules Nyssen.

Un retard que le ministère de l'agriculture assume. *« Pour s'adapter à la nouvelle PAC, ●●●*

À ce jour, 5 000 porteurs de projet attendent toujours de toucher les aides promises et 8 000 dossiers restent bloqués à l'instruction. La faute à qui?

repères

Le fonds Leader, mode d'emploi

Le fonds Leader, pour « Liaison entre action de développement de l'économie rurale » est un programme communautaire de soutien à des projets pilotes en zone rurale. Pour la période 2014-2020, la France a reçu une enveloppe de 713 millions d'euros.

Les dossiers sont portés par les groupes d'action locale (GAL) – 340 en métropole et outre-mer – qui sélectionnent et suivent les projets présentés par des acteurs publics ou privés.

Les conseils régionaux assurent l'instruction des dossiers et attribuent les subventions.

L'Agence de services et de paiement (ASP) assure, pour le compte du ministère de l'agriculture, le décaissement des aides.

L'ensemble du processus est suivi à partir d'un logiciel baptisé Osiris. Cet outil informatique gère l'ensemble des dispositifs du deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC) : développement rural, aides à l'agriculture bio, soutien aux zones défavorisées...

●●● *le logiciel Isis a été développé en premier pour payer les aides directes aux agriculteurs. Le codage du programme Leader dans Osiris est venu en dernier, car les sommes en jeu sont moins importantes. Mais il a bien été livré, en état de marche, il y a presque deux ans »*, souligne un conseiller.

La malédiction d'Osiris, Thibaut Guignard n'y croit pas un instant. *« Accuser un logiciel est une manière de se défausser. Ce dont j'ai été témoin, c'est que le ministère de l'agriculture et les régions n'ont pas su travailler ensemble »*, soutient-il.

Il faut attendre la fin 2016 pour que le premier ministre de l'époque, Manuel Valls, sous la pression des réseaux de Leader France et de l'Association des maires de France, appelle fermement les protagonistes à collaborer. Mais le mal est fait : le retard pris est tel qu'à ce jour, sur l'enveloppe totale, 4 % seulement ont été consommés, soit 38 millions d'euros, et 13 % à peine ont été engagés.

Et le résultat est là : des milliers de projets enterrés, gelés ou qui attendent d'être payés. Et des millions d'euros non consommés que la France pourrait être obligée de « rembourser » à l'Union à la clôture du programme.

Combien exactement ? Là encore, difficile à préciser. Pour limiter le gaspillage, les régions tentent de mettre les bouchées doubles. *« En Bretagne, nous étions à 1,6 % de paiement fin janvier. Nous sommes à 10 % en mars. Preuve que la dynamique est désormais enclenchée »*, soutient Laurence Fortin, vice-présidente de la région. *« Il a été négocié avec l'Europe un décalage des engagements et des paiements jusqu'à 2023. Grâce à ce délai supplémentaire, on peut arriver à tout dépenser »*, insiste Jules Nyssen.

> *« Accuser un logiciel est une manière de se défausser. Ce dont j'ai été témoin, c'est que le ministère de l'agriculture et les régions n'ont pas su travailler ensemble. »*

Au ministère de l'agriculture, on prépare déjà l'après. *« Pour la future PAC, il faut absolument une simplification, une clarification. Sans cela, les mêmes causes produiront les mêmes effets »*, a prévenu Didier Guillaume. Alors, dans les services, on réfléchit à la bonne manière de *« décroiser »* les responsabilités, autrement dit d'éviter l'usine à gaz administrative à l'origine de ce gâchis.

Faut-il recentraliser la gestion ou, au contraire, pousser jusqu'au bout la logique de la régionalisation ? Pour Thibaut Guignard, il est urgent que le président Macron tranche. *« La France a été à l'origine du programme Leader au début des années 1990 et elle se trouve aujourd'hui dans l'incapacité de le déployer. En plus du gâchis financier, cela donne une triste image de notre pays en Europe. »*

Antoine d'Abbundo

sur la-croix.com
L'agriculture bio, elle aussi victime d'Osiris

A Villerouge-Termenès, une voiture partagée grâce à l'Europe

La municipalité a repris le projet d'achat d'un véhicule partagé qui avait germé chez les habitants de cette petite commune enclavée de l'Aude.

Son financement n'aurait pu se faire sans l'aide européenne.

Le partage de voitures électriques n'est-il réservé qu'aux grandes métropoles ? Les habitants de Villerouge-Termenès, village de 150 âmes situé à trois quarts d'heure de route de Narbonne et une heure de Carcassonne, sont en train de prouver le contraire. Depuis juillet 2018, une Renault ZOE électrique est mise à la disposition de tous, grâce à un financement du projet par l'Union européenne.

Dès 2017, la commune installe une ombrière photovoltaïque, alimentant une boutique paysanne, un viticulteur bio et les bâtiments communaux. Mais sous l'ombrière, la borne susceptible de recharger deux véhicules électriques reste peu fréquentée. Informé du projet d'achat d'un véhicule partagé par des habitants, Philippe Brulé, le maire de la commune, décide d'impliquer la municipalité.

Deux conseillers, départemental et régional, lui suggèrent de se renseigner auprès des responsables du programme Leader, budget européen venant en aide aux territoires ruraux. *« Je n'avais pas pris conscience que la mobilité faisait partie de leurs axes,* reconnaît aujourd'hui Philippe Brulé. *Et je craignais une usine à gaz. »*

Il accepte toutefois de rencontrer François Galabrun, directeur du groupe d'action locale (GAL) de l'Est-Audois et à ce titre coordinateur du programme Leader couvrant 124 communes, dont Villerouge-Termenès. Très vite, il apparaît que le projet de véhicule partagé est susceptible d'être financé par l'Europe.

« Nous finançons des particuliers, des collectivités, avec des budgets allant de 5 000 à 100 000 €, explique François Galabrun. *Dans le cadre du précédent programme Leader, avant 2014, le ministère de l'agriculture était l'interlocuteur des GAL. Aujourd'hui, ce sont les régions. Ce changement a peut-être donné l'impression d'une dilution des acteurs, décourageante pour les porteurs de projet. »*

À Villerouge-Termenès, le dossier est monté en quelques mois, sans difficulté. Le budget avoisine les 47 000 €. L'Europe s'engage à hauteur de 64 % de l'investissement et autant pour le fonctionnement pendant trois ans. La région participe à 16 % de l'investissement, le département à 14 % du fonctionnement pendant trois ans. Le reste revient à la charge de la commune.

Une commission extra-municipale équilibre les tarifs d'utilisation du véhicule entre les habitants du village, à qui la priorité est donnée, et les « extérieurs ». Six euros la demi-journée pour un habitant, qui doit en plus régler un droit d'entrée de 25 € par an. Un habitant extérieur au village paie 15 € la demi-journée et 25 € pour une journée complète, mais il ne peut pas réserver la voiture en avance. Le service est gratuit pour les élus et les employés de la commune.

> *« Nous finançons des particuliers, des collectivités, avec des budgets allant de 5 000 à 100 000 €. »*

Immédiat, le succès impose de réfléchir à une autre répartition. *« Nous avons une quarantaine d'utilisateurs dans le village, neuf demi-journées par semaine, contre cinq demi-journées prévues initialement,* dénombre Philippe Brulé. *Nous allons réfléchir à contingenter le nombre de réservations par foyer et par mois. Mais aussi à réserver les dimanches d'été pour les touristes : le financement européen prévoit explicitement d'aider à la mobilité des habitants et à celle des visiteurs. Notre château cathare attire 15 000 visiteurs par an… »*

À moyen terme, le maire réfléchit à l'acquisition d'un second véhicule. Et prévoit, au nombre de maires et présidents d'intercommunalité venant se renseigner auprès de lui, que *« cette aventure va faire des petits »*.

Romain Subtil